

L'ONU ENQUÊTE À BRUXELLES

Une délégation du Conseil de sécurité de l'ONU a débarqué à Bruxelles, mi-mai, pour enquêter sur les fonds libyens gelés chez Euroclear Bank et qui sont au centre d'une instruction judiciaire pour blanchiment ouverte au parquet de Bruxelles.

PAR DAVID LELOUP ET THIERRY DENOËL

« Fake news », avait lancé Didier Reynnders pour qualifier l'information que *Le Vif/L'Express* a publiée, le 8 mars dernier, selon laquelle 10 milliards de fonds libyens, gelés par l'ONU en Belgique, avaient disparu sans explication. Le ministre des Affaires étrangères MR, qui avait refusé de répondre à nos questions avant la publication de l'article, n'avait pas hésité à puiser dans le répertoire trumpien. Nous étions à quelques semaines de la conquête par la Belgique d'un siège au Conseil de sécurité de l'ONU et cette info tombait bien mal pour le gouvernement Michel...

Mais voilà que la « fake news » intéresse aujourd'hui l'ONU. L'affaire des milliards libyens mystérieusement « évaporés » est remontée jusqu'à New York, aux oreilles du comité des sanctions des Nations unies, qui veille à ce que le gel des avoirs libyens, décidé en 2011, soit respecté. Et qui a dépêché, mi-mai, à Bruxelles, une délégation de trois experts, emmenée par Lipika Roy Choudhury, connue à New Delhi pour ses compétences dans le domaine financier. Elle était accompagnée de deux assistants, le Britannique David McFarland (expert en armes) et l'Espagnol Luis de Albuquerque (expert en transport maritime).

Les trois délégués ont notamment rendu visite à Alexandre De Geest, administrateur général de la Trésorerie (SPF Finances), un avocat d'une ex-ASBL du prince Laurent en litige avec l'Etat libyen, et ont approché un magistrat du parquet de Bruxelles où est ouverte une enquête pour blanchiment sur ces fonds libyens. Le trio onusien s'intéresse également aux intérêts et dividendes engendrés par les capitaux libyens gelés – environ 300 millions d'euros par an – et

qui ont été libérés par Euroclear à la demande de ses clients directs, les institutions financières HSBC Securities Services (Luxembourg) et Arab Banking Corporation (Bahreïn), elles-mêmes agissant pour le compte de leurs propres clients : le fonds souverain Libyan Investment Authority (LIA) et sa filiale la Libyan Arab Foreign Investment Company (Lafico). Il s'agissait d'une première visite, les délégués ayant promis de revenir en Belgique pour poursuivre leurs investigations.

Voyage à Tripoli annulé

Fin mai, peu après cette visite onusienne, la lettre spécialisée en renseignement économique *Africa Intelligence* a annoncé que Didier Reynnders envisageait de se rendre à Tripoli le 20 juin pour y rencontrer le Premier ministre Fayez al-Sarraj, avec qui il devait discuter des fonds gelés chez Euroclear. *Le Vif/L'Express* a appris à bonne source que ce voyage, organisé par Pierre-Emmanuel Brusselmans, conseiller de Reynnders aux Affaires étrangères, a été annulé à la suite de la révélation d'*Africa Intelligence*. Un voyage qui se voulait très discret : la semaine dernière, Didier Reynnders n'était pas annoncé absent à la date du 20 juin au Parlement, dans la grille des ministres excusés...

Il y a sept ans, juste après le renversement de Mouammar Kadhafi, l'ONU décidait du gel des avoirs libyens partout dans le monde. En Belgique, cela représentait 14 milliards d'euros, dont 12,8 – sous forme de titres et de cash – sur quatre comptes, à Bruxelles, d'Euroclear Bank, l'un des plus grands « coffres-forts » de la planète. Ces milliards appartiennent à la LIA et la Lafico. A l'automne 2017, le juge d'instruction bruxellois Michel Claise a décidé de saisir ces fonds. Une enquête avait démarré après la plainte pour « blanchiment » et « abus de confiance » de l'ex-asbl GSDT du prince Laurent, à qui la Libye doit 48 millions d'euros de dommages et intérêts à la suite d'une rupture de contrat (*Le Vif/L'Express* du 15 mars dernier). Malgré un jugement définitif favorable à GSDT, les Libyens rechignent toujours à payer.

Non seulement Euroclear Bank s'est opposée à la saisie, en vertu d'une loi controversée de 1999 mais, dans sa déclaration de « tiers-saisi » au juge, elle n'aurait mentionné que la présence de cinq milliards d'euros sur les quatre comptes de la LIA et de la Lafico. Au *Vif/L'Express*, puis dans un communiqué officiel, le parquet a confirmé, en mars dernier, n'avoir connaissance que d'un peu moins de cinq milliards sur ces comptes chez Euroclear. Où sont passés les dix autres milliards ? Volatilisés ? En mars, après l'accusation de « fake news » de Reynnders, le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), avait, lui, affirmé dans un tweet qu'il restait 14 milliards sur les comptes libyens d'Euroclear. Mais aucun des deux ministres n'a fourni la moindre explication sur la déclaration de tiers-saisi partielle de la banque.

De nouveaux documents internes d'Euroclear Bank que *Le Vif/L'Express* s'est procurés indiquent que les quatre comptes gelés ouverts pour la LIA et la Lafico affichaient un total de 14,9 milliards d'euros à la date du 18 février 2015 soit, dans le détail : 11,7 milliards d'actions et obligations et 3,2 milliards de cash. On savait déjà qu'en novembre 2013, soit quinze mois plus tôt, le montant total s'élevait à 16,1 milliards. La différence entre les deux totaux (1,2 milliard) peut s'expliquer par les variations des titres et devises, mais aussi par le fait que les intérêts et dividendes engendrés par ces avoirs gelés ont été libérés par Euroclear.

Opacité sur les intérêts

Dans quelles mains ces intérêts déblo-

qués ont-ils atterri ? La Trésorerie a-t-elle vérifié qu'ils ne retournaient pas vers d'anciens proches de Kadhafi ? Voilà probablement les questions que se posent aussi les délégués de l'ONU. Récemment interrogé à ce sujet au Parlement, Van Overtveldt s'est retranché derrière le règlement UE traduisant les mesures de dégel des avoirs libyens et de leur sécurité sur le gel des avoirs libyens et de leurs intérêts ? Voilà une énigme à résoudre pour la délégation onusienne, qui devra également éclaircir un autre mystère de taille. Récentement, l'enquête du Vif/L'Express avait identifié un cinquième compte ouvert chez Euroclear au bénéfice de la LIA. Il s'agit d'un compte créé par l'Arab Banking Corporation (ABC) en vertu d'un accord signé le 7 juillet 2008 avec la holding Ce manque de transparence interpelle libyenne. Ce compte n°40988 abrite d'autant plus que l'interprétation de ce règlement par la Belgique sur la question Finmeccanica et UniCredit appartenant au dégel des intérêts et dividendes n'est à la LIA. En septembre 2012, il détenait pas du tout la même que celle d'autres des actions du groupe bancaire UniCredit hébergeant des fonds libyens gelés, dit pour une valeur de 398 millions d'euros en particulier le Trésor britannique. La Belgique aurait-elle violé ce règlement été gelé par Euroclear en application des sanctions de l'ONU... ♦

-----@euroclear.com wrote:-----
To: quesinragen.f@mlnfin.fed.be
From: -----@euroclear.com
Date: 10/24/2012 05:42PM
Cc: -----@mlnfin.fed.be
Subject: Avoirs libyens gelés auprès d'Euroclear : libération des intérêts reçus après le 16 septembre 2011

Chère madame [REDACTED]

Conformément au règlement n° 966/2011 du 28 septembre 2011, et comme confirmé par votre courrier du 4 octobre dernier, je vous informe qu'en date du 23 octobre 2012, nous avons procédé à la libération des intérêts sur les fonds gelés ainsi que les coupons d'obligations et les dividendes d'actions sur les titres gelés, qui ont été payés après le 16 septembre 2011, ce pour 3 des comptes bloqués, à savoir les comptes:
- n° 14958 de la Arab Banking Corp, Manama (Bahrain) ouvert pour le compte de la Libyan Investment Authority (LIA);
- n° 93373 et 97842 de la Arab Banking Corp, Manama (Bahrain) ouverts tous les deux pour le compte de la LAFICO.

Veillez noter qu'en ce qui concerne le compte n° 17640 de HSBC Securities Services, Luxembourg ouvert pour le compte de la LIA, le client ne nous a pas (encore) fait part de son souhait d'avoir lesdits intérêts libérés. Dès lors, ces montants restent gelés dans le compte bloqué jusqu'à nouvel ordre.
Corps mentionnés. Pour votre information, les montants libérés couvrent la période entre le 17 septembre 2011 et le 31 août 2012.

- Compte n° 14958 : 169.939.851,79 € équivalent
- Compte n° 93373 : 76.036.838,16 € équivalent
- Compte n° 97842 : 33.024.385,82 € équivalent

Veillez noter qu'à partir du mois de novembre 2012, les intérêts reçus par les 3 comptes en question seront libérés une fois par mois, couvrant le mois précédent (en novembre, seront couverts les mois de septembre et octobre 2012).
Sauf avis contraire de votre part, je vous communiquerai en début de chaque trimestre les montants libérés durant le trimestre précédent ainsi que les montants bloqués actualisés.

Ce mail d'Euroclear à la Trésorerie, datant de 2012, explique que les intérêts des fonds libyens gelés (ici, 280 millions d'euros) sont régulièrement libérés.